

Chers Associés,

En vue de l'**Assemblée Générale Mixte de la SCPI ATREAM HÔTELS** qui se tiendra le **mardi 21 juillet 2026, à 10h30, au siège social**, le présent formulaire vous permet de **voter par correspondance ou de donner procuration au Président de l'Assemblée (ATREAM) ou à un autre associé.**

Ce formulaire vaut également pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Il doit être **daté, signé et reçu mardi 21 juillet avant 10 h 30 au plus tard** pour être pris en compte. Il doit être adressé à la Société de Gestion ATREAM au 89-91 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS ou par courriel, en version scannée ou photo lisible, à l'adresse suivante AG.SCPI@atream.com. Nous vous rappelons que vous pouvez également voter directement sur internet à l'adresse et avec les identifiants indiqués sur votre convocation.

Nous vous rappelons qu'en cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions ordinaires (résolutions 1 à 10) et au nu-propriétaire pour les décisions extraordinaires (résolutions 11 à 17). En cas de vote erroné, il sera considéré comme nul pour la résolution.

Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée sont jointes avec la présente convocation.

Nous vous remercions par avance de votre vote à l'Assemblée et vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

ATREAM
Société de Gestion

Modalités d'utilisation du formulaire

❖ **Pour que le Président de l'Assemblée vote OUI aux résolutions agréées par la Société de gestion et NON à toute autre résolution :**

Cochez la case 1. Conformément aux statuts de votre SCPI, le Président de l'Assemblée est sa Société de Gestion, ATREAM.

❖ **Pour donner procuration à un associé :**

Cochez la case 2, puis indiquez le NOM, PRÉNOM et ADRESSE de l'associé à qui vous voulez donner procuration pour voter en votre nom.

Cet associé devra impérativement être présent à l'Assemblée pour exercer votre procuration.

❖ **Pour voter par correspondance :**

Cochez la case 3, puis, pour chaque résolution, cochez la case indiquant votre vote (OUI ou NON ou ABSTENTION)

Votre vote sera considéré comme défavorable à la résolution :

- si vous cochez NON ou ABSTENTION,
- si vous cochez deux cases pour une même résolution,
- si vous ne cochez aucune case pour une résolution (sauf si vous panachez votre vote comme indiqué ci-après)

❖ **Pour voter par correspondance sur certaines résolutions ET donner procuration sur d'autres :**

Cochez la case 3, puis cochez la case indiquant votre vote pour chaque résolution pour laquelle vous souhaitez voter par correspondance.

Les résolutions pour lesquelles aucun vote n'est indiqué seront considérées comme des résolutions pour lesquelles vous avez donné procuration :

- soit au Président de l'AG, si vous avez également coché la case 1,
- soit à un autre associé, si vous avez également coché la case 2 et indiqué les NOM, PRÉNOM et DOMICILE de l'associé.

Rappel des dispositions légales

Art. L 214-104 du Code monétaire et financier : Tout associé peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres associés en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles qui résultent des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Les clauses contraires aux dispositions de l'alinéa précédent sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un associé sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un avis favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par la société de gestion et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'associé doit choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Art. L 214-105 du Code monétaire et financier : Tout associé peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Les clauses contraires des statuts sont réputées non écrites. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Art. R 214-143 du Code monétaire et financier : Si le formulaire de vote par correspondance et la formule de procuration figurent sur un document unique, celui-ci comporte [...] les indications suivantes : [...]

3° La mention que le document peut être utilisé pour chaque résolution pour un vote par correspondance ou pour un vote par procuration ;

4° La mention qu'il peut être donné procuration pour voter au nom du signataire à un mandataire désigné dans les conditions de l'article L. 214-104 dont les dispositions sont reproduites ;

5° La précision que, si des résolutions nouvelles sont susceptibles d'être présentées à l'assemblée, le signataire a la faculté d'exprimer dans ce document sa volonté de s'abstenir ou de donner mandat au président de l'assemblée générale ou à un mandataire désigné dans les conditions prévues à l'article L. 214-104.

Art. 422-201 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers : Lors du vote relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance, seuls sont pris en compte les suffrages exprimés par les associés présents et les votes par correspondance.

ATREAM HOTELS

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 21 JUILLET 2026

<input type="checkbox"/>	1	JE SOUHAITE QUE LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE VOTE FAVORABLEMENT AUX RÉSOLUTIONS AGRÉÉES PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET DÉFAVORABLEMENT AUX AUTRES RÉSOLUTIONS
--------------------------	----------	---

OU

<input type="checkbox"/>	2	JE DONNE PROCURATION A UN ASSOCIÉ pour me représenter à l'Assemblée Nom, Prénom : Adresse : Cet associé devra impérativement être présent à l'Assemblée pour exercer la procuration
--------------------------	----------	---

OU

<input type="checkbox"/>	3	JE VOTE PAR CORRESPONDANCE Cocher une case « abstention » est considéré comme un vote défavorable à la résolution. Cocher deux cases par résolution est considéré comme un vote défavorable à la résolution. Ne cocher aucune case par résolution est considéré comme un vote défavorable à la résolution, sauf s'il est aussi donné procuration au Président (case 1 ci-dessus) ou à un associé (case 2 ci-dessus).
--------------------------	----------	--

Résolutions	OUI	NON	ABSTENTION
Résolution 1 (ordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 2 (ordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 3 (ordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 4 (ordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 5 (ordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 6 (ordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 7 (ordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 8 (ordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 9 (ordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 10 (ordinaire)	<i>Renouvellement du Conseil – ci-joint</i>		
Résolution 11 (extraordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 12 (extraordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 13 (extraordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 14 (extraordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 15 (extraordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 16 (extraordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résolution 17 (extraordinaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DANS TOUS LES CAS (1, 2 OU 3)

➤ **SI DES AMENDEMENTS OU RÉSOLUTIONS NOUVELLES SONT PRÉSENTÉS PENDANT L'ASSEMBLÉE :**

- Je donne procuration au Président de l'Assemblée de voter en mon nom

- Je donne procuration à M. / Mme : _____ de voter en mon nom
- Je m'abstiens (*équivalent à un vote contre*)

Associé (nom, prénom, domicile) :

Numéro d'associé :

Nombre de voix en pleine propriété :

Nombre de voix en nue-propriété :

Nombre de voix en usufruit :

<p>DATE (obligatoire)</p>	<p>SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ ou de son représentant légal ou judiciaire (obligatoire)</p>
--------------------------------------	---

➤ **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :**

Vous devez désigner au maximum 12 candidats en cochant les cases prévues à cet effet. La liste des candidats ainsi que leurs références professionnelles est jointe au rapport annuel.

Les candidats sortants sollicitant le renouvellement de leur mandat sont :

- | | | |
|----|---|------------------------------|
| 1 | CEPRAL PARTICIPATIONS représentée par Andrea JOSS | <input type="checkbox"/> Oui |
| 2 | Caisse d'Epargne Des Hauts de France représentée par Pierre URBANIK | <input type="checkbox"/> Oui |
| 3 | Caisse d'Epargne Normandie représentée par Christophe QUESNE | <input type="checkbox"/> Oui |
| 4 | SOPARGI représentée par Alice CHUPIN | <input type="checkbox"/> Oui |
| 5 | BDR IMMO 1 représentée par Julien OLLAGNIER | <input type="checkbox"/> Oui |
| 6 | BTP Prévoyance représentée par François COSNIER et Stéphane PIGNON | <input type="checkbox"/> Oui |
| 7 | Sophie GAYOT | <input type="checkbox"/> Oui |
| 8 | Loïc BOICHOT | <input type="checkbox"/> Oui |
| 9 | Vincent TANGUY | <input type="checkbox"/> Oui |
| 10 | Alain GOSELIN | <input type="checkbox"/> Oui |
| 11 | Renaud JEZEQUEL | <input type="checkbox"/> Oui |
| 12 | Christine SELHAUSEN | <input type="checkbox"/> Oui |
| 13 | David LEVY | <input type="checkbox"/> Oui |

Les nouveaux candidats sont :

- | | | |
|----|--|------------------------------|
| 14 | André BOTTARO | <input type="checkbox"/> Oui |
| 15 | Hugh WILKINSON | <input type="checkbox"/> Oui |
| 16 | Nicolas TENOUX | <input type="checkbox"/> Oui |
| 17 | Société MAULIN.COM représentée par M. Alexandre MAULIN | <input type="checkbox"/> Oui |
| 18 | Henri FRELAT | <input type="checkbox"/> Oui |
| 19 | Marc GOUDEMAMAND | <input type="checkbox"/> Oui |

DATE (obligatoire)	SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ ou de son représentant légal ou judiciaire (obligatoire)